



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 8 septembre

Révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire: des corrections sont nécessaires

De bonnes approches, mais un modèle édulcoré: telle est la conclusion de l'Union des villes suisses sur la 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Dans la réponse à la consultation, elle souligne entre autres le danger d'accroître le risque de mitage. La séparation entre territoire constructible et territoire non constructible doit être renforcée.

Pour l'Union des villes suisses (UVS), un affinement du projet de loi de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) est absolument nécessaire. Le projet contient quelques bonnes approches, par exemple la stabilisation du parc immobilier et des zones imperméabilisées hors des zones à bâtir. Cependant, le principe de base de la séparation entre territoire constructible et territoire non constructible est affaibli au lieu d'être renforcé: trop d'exceptions et trop peu de force contraignante diluent le projet.

En particulier, la proposition selon laquelle les cantons peuvent prévoir dans leurs plans directeurs des zones spéciales en dehors des zones à bâtir soulève des questions. Si des zones non constructibles dont les utilisations sont soumises à compensation sont créées, il faut définir d'une part les mesures de compensation et de revalorisation, et d'autre part des conditions plus strictes pour la création de ces zones. Dans le cas contraire, le mitage et l'utilisation supplémentaire du paysage seront encouragés au lieu d'être freinés si de nouveaux bâtiments non agricoles sont érigés et si des bâtiments existants sont convertis à des fins résidentielles.

Une partie des membres de l'UVS se réjouit du fait que des solutions cantonales sur mesure puissent être développées grâce à cette proposition. En particulier si cela permet de trouver une meilleure solution pour la situation spatiale globale.

Oui à un principe de planification du sous-sol

L'UVS considère que l'inclusion d'un principe de planification relatif à l'utilisation du sous-sol est un bon premier pas afin de mieux coordonner les différentes utilisations, tant en surface que sous terre. Ces coordinations sont déjà très exigeantes à l'heure actuelle et deviendront encore plus complexes dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (principes de la ville éponge, désimperméabilisation de surfaces, etc.).

Financement de la prime de démolition par la Confédération

L'objectif de stabilisation des zones imperméabilisées doit être atteint par l'effet incitatif d'une prime de démolition. L'UVS en accueille favorablement le principe. Toutefois, le financement de la prime devrait être assuré en premier lieu par le soutien de la Confédération prévu aux cantons et, si nécessaire, par la part cantonale des taxes sur la plus-value. Il faut exclure les contributions provenant de la compensation communale de la plus-value (ou même du budget communal général). En effet, le produit de la compensation de la plus-value doit être utilisé en priorité là où il est créé, à savoir pour un développement intérieur de qualité dans les villes et les communes d'agglomération qui génèrent



une part supérieure à la moyenne du produit total de la compensation de la plus-value grâce aux changements d'affectation et aux accroissements du degré d'utilisation.

Aucune prime de démolition ne doit être versée si un nouveau bâtiment de remplacement est construit. Elle serait alors en contradiction avec le système et non justifiée.

L'UVS suggère également d'inclure dans la révision actuelle de la loi sur l'aménagement du territoire la planification énergétique territoriale des cantons pour la régulation des réseaux thermiques (chaleur à distance).

Informations complémentaires:

Sami Kanaan, conseiller administratif de Genève, vice-président de l'UVS : 079 204 30 12

Conseiller national Kurt Fluri, maire de Soleure, président de l'Union des villes suisses, 079 415 58 88

Informations complémentaires sur l'Union des villes suisses

L'Union des villes suisses représente les intérêts et préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines. Elle constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où vivent environ les trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % de l'activité économique de notre pays.